Soutenez l'agriculture varoise Faites un don !

Par chèque

à l'ordre de « APASA Association Pour Aider les Sinistrés de l'Agriculture »
à adresser à la Chambre d'Agriculture du Var
70 avenue du Président Wilson, 83550 Vidauban

Par virement bancaire

Titulaire du compte : Association Pour Aider les Sinistrés de l'Agriculture du Var
IBAN : FR76 1910 6000 0943 6470 5219 460
SWIFT / BIC : AGRIFRPP891
Adresse de l'Association :
70, avenue du Président Wilson 83550 Vidauban
Adresse de la Banque :
Crédit Agricole Provence Côte d'Azur à Vidauban

DÉFISCALISEZ VOS DONS !

- **pour les entreprises** : une réduction d'impôts égale à 60% du montant des versements effectués plafonnés dans la limite de 5‰ de leur chiffre d'affaires
- **pour les autres contribuables (particuliers) :** une réduction d'impôts, prévue à l'article 200 du même code, égale à 66% des sommes versées dans la limite de 20% de leur revenu imposable.

Conception : Service Communication Chambre d'Agriculture du Var. Crédit photo : Chambre d'Agriculture du Var

Pour nous rejoindre, comment faire ?

Vous êtes un particulier ou une entreprise et vous souhaitez soutenir l'APASA ?

Vous pouvez :

- **mettre à disposition du matériel ou du personnel** lors des sinistres (bennes, poubelles, karchers, pelles,...) pour faciliter nos interventions.

- **contribuer financièrement à l'APASA.** Cela nous permet d'acheter des matériels de première nécessité (outils, équipements, machines de nettoyage, etc.) et de couvrir la participation à des frais directs (repas, déplacements des bénévoles, voire hébergements).

Contact

Association Pour Aider les Sinistrés de l'Agriculture Varoise
70, avenue du Président Wilson
83550 Vidauban
04 94 50 54 75
assoc.apasa83@gmail.com

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE VAR

A.P.A.S.A

Ensemble face aux sinistres agricoles

Qui sommes-nous ?

L'APASA (Association Pour Aider les Sinistrés de l'Agriculture dans le Var) est une association Loi 1901 **créée en mars 2015** sous l'impulsion de la Chambre d'Agriculture du Var.

Notre objectif : venir en aide aux agriculteurs varois dont les exploitations ont subi des dommages lors d'évènements climatiques ou autres sinistres.

A l'origine ...

Suite à la **répétition des catastrophes climatiques dans le Var** (inondations en 2010, 2011 et 2014, grêle en 2012, 2014 et 2018, gel en 2016, tornade en 2017...), la profession a souhaité se doter d'**un outil d'accompagnement des agriculteurs sinistrés plus réactif** que les dispositifs d'aides nationaux (voire régionaux) comme les calamités agricoles.

Nos actions

- **Organisation de chantiers solidaires** avec des bénévoles en lien avec les syndicats agricoles
- **Achat et mise à disposition d'outils** de nettoyage pour les exploitations sinistrées
- **Prise en charge de dépenses** variées (location de bennes d'évacuation de déchets...)
- **Organisation de collectes solidaires de fonds publics /privés** et de leur redistribution au bénéfice des exploitations sinistrées

En collectant des fonds d'origine privée et publique, l'association met en place rapidement des actions d'entraide.

Composition

L'APASA est composé de **16 membres :**
- Chambre d'Agriculture du Var,
- Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Var,
- Jeunes Agriculteurs du Var,
- Confédération Paysanne du Var,
- Coordination Rurale du Var,
- Fédération des Caves Coopératives du Var,
- Fédération des Vignerons Indépendants du Var,
- Association « Les Vins De Bandol »,
- Syndicat des Vins Coteaux Varois en Provence,
- Syndicat de Défense des Vins Côtes De Provence,
- Syndicat des Vins des Coteaux d'Aix-en-Provence,
- Syndicat des Vignerons du Var,
- Syndicat Agricole et Horticole de Hyères,
- Syndicat Horticole du Var,
- Syndicat de Défense de la Figue de Solliès,
- ADEVAR

Elle accueille **7 membres invités** :
MSA, Crédit Agricole Mutuel PCA, Banque Populaire Méditerranée, Groupama, Pacifica, CER France Provence, Association des Maires du Var.

En chiffres

12 ÉPISODES CLIMATIQUES sur 6 ans

22 RÉUNIONS de la cellule de crise agricole

450 EXPLOITANTS SINISTRÉS accompagnés